

HONORAIRES DE GESTION

GESTION :

- Gestion/ Prestations courantes
 - 5.42 HT (6.50 TTC) sur les sommes encaissées
 - Assurance garantie Loyers Impayés 2.50% TTC/an du montant du loyer charges comprises
- Gestion/ Prestations supplémentaires à la demande expresse du mandant : Tarif en vigueur annexé au contrat de gestion revu périodiquement

Honoraires ajustés suivant le nombre de lots

Honoraires à compter du 01 Août 2017

HONORAIRES DE TRANSACTION

(Se référer à ce qui est indiqué dans l'annonce)

• PRIX DE VENTE

- Jusqu'à **64 999.00€**
- De **65 000.00€** à **99 999.00€**
- De **100 000.00€** à **249 999.00€**
- De **250 000.00€** à **599 999.00€**
- De **600 000.00€** à **1 299 999.00€**
- Au-delà de **1 300 000.00€**

Honoraires en % TTC

- 10% TTC,**
- 8% TTC,**
- 6% TTC, au maximum**
- 5% TTC, au maximum**
- 4% TTC, au maximum**
- 3% TTC, au maximum**

Honoraires à compter du 01 Août 2017

AGENCE JACQUES IMMOBILIER, 37 Avenue Aristide Briand, 92160 ANTONY

S.A.R.L au capital de 3.000 Euros – RCS NANTERRE 792 366 429

Carte professionnelle numéro 92/A/0583, délivrée par la sous-préfecture d'Antony

Garantie financière accordée par la SOCAF en Transaction immobilière : 110 000€

Garantie financière accordée par la SOCAF en Gestion Immobilière : 120 000€

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires Locataires:

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
 - ✓ 12 € TTC par m² de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
 - ✓ 3 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires Propriétaires avec Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION
 - ✓ 3,00 % TTC (2.50 % HT) maximum du loyer annuel hors charges jusqu'à 115 m² de surface habitable
 - ✓ Gratuité à partir de 115 m² de surface habitable
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
 - ✓ 12 € TTC par m² de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
 - ✓ 3 € TTC par m² de surface habitable

L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois de loyer hors charges

Honoraires propriétaires sans Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION à la charge exclusive du bailleur
 - ✓ 5,00 % TTC maximum du loyer annuel hors charges
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
 - ✓ 12 € TTC par m² de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
 - ✓ 3 € TTC par m² de surface habitable

L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois et demi de loyer hors charges

Les honoraires sont dus à la signature du bail et à la réalisation de l'état des lieux